

Le 13ème colloque CNB / CNCEJ – Vendredi 26 avril 2024 à 14 h à la Maison de la Chimie (Paris)

Vous avez certainement bien noté dans vos agendas l'évènement majeur au sein de notre corps expertal que représente le colloque CNB/CNCEJ et sa 13^{ème} édition qui a pour titre évocateur :

La nullité du rapport d'expertise : mythe ou réalité ?

Ce colloque est une très bonne occasion de nous retrouver en compagnie d'autres acteurs de la communauté judiciaire (magistrats, avocats...) et de débattre ensemble sur le risque que représente la nullité du rapport de l'expert, sur le préjudice que ce risque occasionne, tant pour l'expert, que pour les parties, et l'Administration de la justice dans son ensemble.

Après les allocutions d'ouverture des deux Chefs de la Cour de cassation, de la Présidente du CNB récemment élue et du Président du CNCEJ, se succéderont deux tables rondes autour desquelles siégeront magistrats, avocats et experts.

Au cours de la première table ronde, certaines questions, qui vous taraudent déjà en prenant connaissance du thème du colloque, seront abordées :

- Le risque de nullité du rapport de l'expert existe-t-il ; parfois, souvent ?
- N'est-elle pas qu'une menace brandie par l'avocat dans le seul but de déstabiliser l'expert ?
- Le risque de nullité du rapport de l'expert est-il prévisible et comment ?
- Le risque de nullité du rapport peut-il être réduit, évité ?

La seconde table ronde se consacrera davantage aux conséquences induites par la nullité du rapport de l'expert :

- L'expertise toute entière est-elle remise en cause ?
- L'expert est-il discrédité ?
- Quelle est la réponse du juge ?
- Quels sont les éventuels préjudices financiers et moraux ?

D'autres questions seront débattues, dont les vôtres !

Les débats s'achèveront par une synthèse bien nécessaire, tant les débats seront animés et fructueux.

Avant de se quitter, nous nous retrouverons tous, experts, avocats, magistrats, au traditionnel cocktail de clôture. Champagne ! Qui ne sera pas un mythe mais une réalité.

Nous vous invitons à prendre date et à vous inscrire sans attendre (voir bulletin d'inscription annexé).

Vous aurez la possibilité de suivre les débats par visio-conférence, mais n'est-ce pas vous priver d'un moment de partage et de convivialité : mythe ou réalité ?